L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. W[illegible] & Co. [illegible] Chartres No 73, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 7 AVRIL 1862

[illegible] F. LIMET. [illegible] S. HARDY. EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 7 AVRIL.

☞ On trouvera plusieurs avis [illegible] à la dernière colonne de la page anglaise.

ABONNÉS A LA SEMAINE.—On s'abonne avec les porteurs à raison de 25 cents par semaine.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié, à 4 heures et demie de l'après-midi, à la dernière demeure de feu Farey Verret, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas—des vaches, génisses, taureaux, veaux, moutons, mulets, chevaux, &c., et des instruments aratoires.

Par C. E. Fornall, à 11 heures, rue des Ursulines, les objets mobiliers et le [illegible] de la succession Massone.

Par Hoffman & Marks, à l'encan, [illegible] Chartres No 63—marchandises sèches.

La grande bataille.

Depuis trois jours, l'on attendait avec anxiété l'issue de la grande bataille dont des dépêches précédentes avaient annoncé le commencement. Les journées de vendredi et de samedi se sont, cependant, passées sans qu'aucun télégramme vint confirmer les rumeurs du jour précédent, et, hier matin, le télégraphe nous a annoncé que jusqu'à samedi il n'y avait eu que des escarmouches d'avant-postes. Cependant, il est certain qu'il y a eu, il y a quelques jours, un choc terrible entre les deux armées dans les environs de Corinth.

Le corps d'armée du général Buell, qui s'était rendu de Nashville à Murfreesboro, a opéré sa jonction à Savannah avec les troupes fédérales amenées à cet endroit par 162 bateaux à vapeur. Les forces yankees qui ont passé sur l'autre rive du Tennessee et les dernières rapports disent qu'il y a 125,000 hommes concentrés dans les environs de Pittsburg. C'est avec cette masse énorme d'hommes, et, s'il fallait en croire la version exagérée de quelques prisonniers, avec une armée forte de 200,000 hommes, que les généraux lincolniens comptent venir attaquer notre armée de Corinth. Ce serait donc, la plus importante bataille qui aurait été livrée depuis le commencement de la guerre, et elle aura une influence décisive sur l'issue de la lutte héroïque que soutient le Sud contre les envahisseurs du Nord.

Nos deux armées forment un cordon, qui s'étend depuis Decatur dans l'Alabama jusqu'à Grand Junction et Jackson dans le Tennessee. Le commandement en chef appartient au général Albert Sidney Johnston, qui a besoin de se faire pardonner par une victoire sa triste déconvenue dans le Kentucky, mais toutes les opérations militaires dans le Mississippi et le Tennessee ont été conduites par le général Beauregard.

Les deux corps d'armée Confédérés se joignent à Tuscumbia et sont à portée de se secourir mutuellement de quelque côté que les Fédéraux dirigent leur attaque. Celui de Johnston comprend les divisions de Hardee, Hindman et Crittenden, celui de Beauregard comprend deux grandes divisions sous les ordres de Polk et de Bragg. On a signalé, la présence à Corinth, il y a quelques jours, du général Van Dorn; nous ignorons s'il est venu participer à la grande bataille avec une partie de ses forces ou s'entendre seulement avec Johnston, pour les opérations qu'il doit conduire sur la rive droite du Mississipi. Le général McCown a été remplacé dans le commandement des forces qui ont pour mission de défendre l'Ile No 10 et la rive gauche du Mississipi par le général Mackall, et il sera sans doute reçu le commandement d'une des brigades qui prendront part à la bataille. Les Confédérés, comme on le voit, se sont préparés pour la lutte suprême qui va s'engager.

Malgré la supériorité numérique des Fédéraux nous avons confiance dans le résultat de la bataille et livrée dans les conditions prévues par nos généraux. Mais la question est précisément de savoir où et comment s'engagera le combat. C'est une partie d'échecs qui se joue en ce moment, et le résultat dépend en grande partie de l'habileté des chefs à faire mouvoir les masses énormes de troupes qu'ils ont à leur disposition. Les Fédéraux ont la rivière Tennessee et leurs bateaux à vapeur, mais les Confédérés ont les chemins de fer. Chacun [illegible] adversaires va donc chercher à attirer [illegible] loin des voies de communication qui lui permettent de mouvoir rapidement ses forces; et il est possible que plusieurs attaques partielles précèdent l'engagement général. La baisse des eaux dans la rivière Tennessee va néanmoins pousser les Fédéraux, à précipiter une action décisive.

Tout commentaire sur les conséquences d'une victoire ou d'une défaite nous paraît inutile avant l'événement. Le point important pour les Confédérés est de conserver le chemin de fer de Memphis à Charleston; s'ils y parviennent, nous pourrons considérer la partie comme gagnée quels que soient, d'ailleurs, les échecs partiels qu'ils puissent éprouver. Si les Fédéraux sont repoussés dans une attaque sur Corinth ou sur Decatur, leur armée sera totalement démoralisée que la retraite deviendra pour Buell une nécessité et le Tennessee ne tardera pas à être regagné. L'esprit qui anime nos troupes est tel que nous ne pouvons pas croire à une défaite, ni suffirait d'une bataille indécise pour arrêter les Fédéraux, comme cela est arrivé dans l'Arkansas à la bataille de Elkhorn.

Nous engageons, dans tous les cas, nos lecteurs à n'accueillir qu'avec une extrême réserve les nouvelles qui nous viendront de ces parages, et à ne se laisser aller, qu'à bon escient, à la joie ou au découragement.

L'ILE No 10.—D'après des informations très récentes, reçues par l'Appeal de Memphis, nous devons croire que le canal projeté, par les Fédéraux, de New Madrid, à travers le coude, jusqu'à la pointe au-dessus de l'Ile, est tout à fait impraticable. Tout le pays est couvert d'eau et restera inondé jusqu'en juillet; nous devons croire encore que l'ennemi ne sera pas plus heureux dans ses efforts pour atteindre le lac de Reelfoot et tourner ainsi notre position dans l'Ile. On représente toujours nos batteries comme étant dans un excellent état et l'on assure que la fameuse canonnière Benton a été considérablement endommagée et qu'elle a été percée d'un boulet qui a coupé un lieutenant en deux et blessé huit ou dix autres.—Le général McCown, appelé à servir dans un autre poste, est remplacé par le brigadier général MacKall. Le brigadier général Trudeau a été aussi appelé ailleurs.

ASCENSION.—Le patriotisme ne se ralentit pas dans cette paroisse. On calcule qu'elle comptera sous peu de jours 556 hommes sous les drapeaux. Or, l'Ascension n'a que huit cent et quelques votants. Une nouvelle compagnie est prête, sous le nom de "Tompkin's Ascension Guards," elle est forte de 90 hommes; les officiers sont le capitaine Dorsini Landry, les lieutenants E. F. Morehead, R. Blair et notre confrère si connu Eugène Supervielle. La paroisse a pour réserve un millier, une compagnie de cavalerie de vétérans et une d'infanterie.

UN NOUVEAU REGIMENT.— Il vient de se former aux Attakapas un nouveau régiment qui campe actuellement à la baie Berwick et qui partira incessamment pour le siège de la guerre, afin de prendre part à la moisson de lauriers et de gloire qui s'y prépare. Comment saurait-on autrement d'une troupe de huit cents braves qui ont su faire choix pour leur colonel du vaillant et chevaleresque général A. Declouet. Un pareil corps guidé par une semblable tête ne peut manquer d'opérer des prodiges. Le colonel Declouet a déjà deux fils au service de la Confédération; noble et patriotique rivalité qui ne peut que tourner au profit de la république.

MEXIQUE.—Nous avons annoncé, il y a trois semaines, l'armistice signé entre les alliés et les mexicains. Le bruit avait couru à la Havane que le traité de paix définitif avait été signé. Mais rien ne venait confirmer cette rumeur. Les journaux de New York ont reçu des nouvelles de Vera Cruz du 3 mars, portant que les Anglais se sont retirés de la triple alliance, qu'ils ont rappelé leurs troupes, sous prétexte qu'ils ont été joués par l'Espagne et par la France à des desseins particuliers. L'escadre anglaise serait [illegible] devant Vera Cruz, une flotte de 300 canons qu'on [illegible] Sud. On dit que l'on attend au Mexique des renforts considérables de troupes françaises et qu'à leur arrivée le général Prim sera remplacé par un général français dans le commandement en chef de l'expédition. Un général français était arrivé à Vera Cruz avec le chiffre des troupes françaises [illegible] à 25,000 hommes.

RECOLTES [illegible].— La végétation [illegible], dit le Register [illegible] Attakapas. La jeune canne, le maïs et les [illegible] commencent à montrer leurs tiges. [illegible] de maïs, de riz, de patates, de pois, de [illegible], qui a été plantée cette année, [illegible] des quantités considérables dans la proportion [illegible] Les plusieurs [illegible] bestiaux, [illegible] moutons et chevaux. [illegible] de Mai, dans le courant de cette année.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES A L'ABEILLE

(DEPECHES DE SAMEDI SOIR.)

De Richmond.

Richmond, 4 avril.— Il ne s'est rien fait d'important au Congrès aujourd'hui.

L'élection contestée dans le troisième district de l'Arkansas, a occupé deux jours de suite la Chambre. La décision a été ajournée à la prochaine session pour entendre de nouveaux témoignages.

Une lettre adressée au Richmond Examiner dit que le colonel Ashby a combattu l'ennemi toute la journée, hier (mercredi), dans le comté de Shenandoah, d'abord dans les rues de Woodstock, puis à Edinburg. Nos pertes sont sept hommes. L'ennemi continue à s'avancer.

Mississippi.

Baie St-Louis, 5 avril.— Environ 2000 ennemis ont débarqué hier à la Passe-Christian et y ont attaqué le camp confédéré. Plusieurs boulets ont été échangés, mais personne n'a été atteint de notre côté. Nos troupes se sont retirées en bon ordre; l'ennemi a brûlé nos tentes et tout ce que nous avions dans le camp. Plusieurs maisons ont été atteintes par les bombes des canonnières ennemies. Une embarcation portant cent hommes est entrée à la Baie St-Louis, y a capturé une goëlette et coupé le fil télégraphique.

De Norfolk.

Norfolk, 4 avril.— Le steamer Jura est arrivé à Portland, apportant des nouvelles d'Europe plus récentes de 2 jours.

Le message d'émancipation de Lincoln a été reçu en Angleterre. Le London Times dit qu'il a mis fin à toute possibilité de mettre un terme à la guerre.

Russell vante la constance des troupes du Sud et dit que les troupes du Nord sont fatiguées de la guerre et demandent à grands cris des congés.

Les prisonniers de Tanger ont été transférés à bord du navire Harvest Home, à destination de Boston.

La France envoie d'autres troupes au Mexique. L'Autriche fortifie ses postes militaires sur la frontière Vénitienne.

Du Nord.

Des journaux du Nord, à la date de mardi ont été reçus ici.

Le steamer capturé, la Magnolia, est arrivé à New York, lesté avec de coton.

Le Herald dit que la Virginie sera vaincue sans grande effusion de sang.

Le général Curtis, dans l'Arkansas, a lancé un ordre spécial d'émancipation pour trois esclaves, parce qu'ils étaient employés au service des rebelles.

L'American, de mercredi, dit que les hostilités actives seront terminées le mois prochain et qu'il ne restera plus qu'à rétablir l'ordre.

On rapporte que les Fédéraux ont pris Union City, Tennessee. Plusieurs Confédérés ont été tués et un grand nombre fait prisonniers. Ils ont pris aussi 250 chevaux et une grande quantité d'approvisionnements.

Du Texas.

[Par la voie de New-Iberia.]

Houston, 31 mars.—Des nouvelles de Mesilla, à la date du 7, disent que l'avant garde de Sibley, est à Socorro, à 30 milles au-dessus du fort Craig et à mi chemin entre Mesilla et Santa-Fé. Des lettres de l'armée disent que le Nouveau-Mexique est de fait en notre possession. Sibley marche sur Santa-Fé. On n'a rien appris du fort Craig; on suppose qu'il a probablement été évacué.

Des nouvelles de Brownsville, en date du 20, disent que la frégate anglaise Phaeton, (et non Rinaldo), de 55 canons, ayant à son bord l'amiral Tenham, et la corvette Berthold portant 6 pièces de 80, sous les ordres du commandant Jonquière, sont près de l'embouchure du Rio Grande.

L'amiral Tenham a visité Brownsville et a exprimé ses sympathies pour notre cause. Il dit que sa mission est de tenir à tous hasards l'embouchure du Rio-grande ouverte au commerce du monde. On dit que l'Angleterre s'est retirée de l'alliance contre le Mexique. Une flotte de 300 canons est à Vera Cruz, s'attendant à partir immédiatement pour la Nouvelle Orléans ou les côtes du Sud.

De Richmond.

Richmond, 5 avril.—Il a circulé toute la journée des bruits relatifs à un combat près d'Yorktown. On croit généralement à ces rumeurs qui disent que l'ennemi a attaqué nos lignes à dix heures, avec l'aide de ses canonnières. La lutte a duré jusqu'à midi, heure à laquelle l'ennemi a cessé son feu. Nos troupes ont maintenu leur position.

Une dépêche officielle, reçue ici à 3 heures P. M., dit qu'il y a peu ou d'engagement général. Les armées sont près l'une de l'autre et une bataille est imminente.

(Dépêches de nuit.)

Combat près d'Yorktown.

BATAILLE près de MONTEREY.

LES FEDERAUX DEFAITS.

PRISE DE HUIT BATTERIES

Par les Confédérés.

De Richmond.

Richmond 6.— Les rapports au sujet d'une forte escarmouche qui a eu lieu hier près d'Yorktown sont confirmés par une dépêche officielle. L'opinion générale est que le combat sera repris aujourd'hui. On n'a rien reçu de plus récent ce matin. Il y a eu une collision sur la route Centrale hier soir. On parle de 3 tués et de 30 blessés. On ne connaît pas de détails.

De Memphis.

Memphis 6.—Vendredi dernier, dans la nuit, une des canonnières ennemies a réussi à passer l'Ile No 10 et se trouve maintenant à New-Madrid.

Le combat a commencé ce matin à 5 heures près de Monterey sur la rivière Tennessee. L'engagement a été général. Le général Hardee a attaqué l'ennemi à l'aube. Les autres divisions ont pris part à l'action pendant la journée et l'ennemi a été défait. Beaucoup de Fédéraux ont été faits prisonniers et 8 batteries ont été prises. Le général Grant commandait les Fédéraux. Le combat a été terrible. On s'attend à une autre bataille demain. Les détails ne sont pas connus.

POSTE POUR LE BATAILLON DES GARDES D'ORLEANS.—MM. Quayrouze frères nous annoncent aujourd'hui dans nos colonnes, qu'ils se chargent d'envoyer à leur adresse tous les paquets et lettres destinés aux Gardes d'Orléans qui font partie de la Grande Armée de l'Ouest.

ORAGE SUR LE MISSISSIPPI.— L'Appeal, de Memphis, de samedi, rend compte d'un orage qui a sévi mardi au fort Pillow et à l'Ile No 10.

A l'Ile No 10, le bateau Kanawha Valley a été jeté à la rive du Tennessee vers l'Ile; il a été renversé dans le fleuve, ses chaudières ont roulé par dessus bord et ses cabines ont été enlevées. Les officiers et l'équipage, au nombre de trente avec le lieutenant Sanders, de la batterie du Rocher ont réussi à gagner l'épave qui s'est en allée à la dérive jusqu'à trois ou quatre milles de New Madrid. Un homme de l'équipage est allé à la nage avertir les officiers du steamer Grampus qui ont fait chauffer et ont réussi à sauver les naufragés et à amener la coque sur le rivage. Le De Soto a été aussi jeté à la côte et a perdu son gouvernail, mais il a pu aller, au secours de l'équipage naufragé qui est arrivé à Memphis sur le Scotland.

A l'aide de longues vues on s'est aperçu que les plusieurs des chaloupes ennemies avaient été emportées et qu'un de leurs transports a été perdu.

L'ennemi continuait à bombarder l'Ile No 10 de loin et à intervalles considérables, mais sans résultat. Les Fédéraux occupent toujours leurs batteries sur la rive du Missouri; on n'a pas de renseignements sur leurs forces et sur leurs mouvements.

INEFFICACITÉ DU BLOCUS.—Nous avons reçu d'un de nos correspondants, dit l'Advertiser de Mobile de vendredi, l'agréable nouvelle qu'un autre steamer est arrivé dans un de nos ports sur l'Atlantique. Ce vapeur vient de Nassau (N. Prov.) et n'apporte ni armes ni munitions, mais il est lourdement chargé d'articles fort essentiels au bien-être de notre armée et qui faisaient grandement besoin.

Maintenant les munitions de guerre sont presque aussi faciles à obtenir à Nassau que dans les Etats Confédérés, au égard à la quantité déjà prise pour le marché du Sud. Notre correspondant nous assure que des vaisseaux à voile et de petits vapeurs continuent à traverser le blocus en plusieurs points inutiles à mentionner et les infractions aux règlements maritimes de M. Lincoln sont tout aussi fréquents que jamais.

LE GÉNÉRAL SHIELDS.—Prophétie accomplie.—Un journal de la Caroline raconte qu'à son retour de la campagne du Mexique où il avait commandé le Palmetto Regiment, le général Shields fut chaleureusement accueilli et fêté à Columbia. Du portique d'un hôtel de cette ville, il prononça un discours où il déclara, en reconnaissance des honneurs qui lui étaient prodigués, qu'il mériterait de porter son bras, si jamais il venait à s'en servir pour tirer l'épée contre la Caroline du Sud.—La prédiction du général Shield est à propre malédiction se sont effectivement accomplies. On rapporte maintenant que la bombe qui lui a emporté un bras ne s'en est pas fait davantage.

RETRAITE DE L'ARMEE FEDERALE DE L'ARKANSAS.—Les approvisionnements étant épuisés et la fourrage manquant dans la région de Sugar Creek, l'armée fédérale a fait un mouvement rétrograde de 12 milles. Elle se trouve maintenant à Cross Timbers. Les Confédérés se relèvent, et, tout probablement, recevront de nouveaux renforts et des troupes fraîches. Un correspondant [illegible] a [illegible] Mexico, avec l'intention de se faire [illegible]; mais, faute d'un [illegible] en 6 [illegible] Nos troupes sont en bon état et [illegible] mieux [illegible] Les blessés ont été, pour la plupart, transportés à Carrsville et vont bien. (Correspondance du Démocrat de St-Louis.)

PRISONNIERS CONFEDERES.—Nouvelles par le Nord.—Indianapolis, 22 mars.—Le colonel [illegible] cinq autres officiers de l'état [illegible], qui étaient hier du camp Douglas, pour [illegible] les prisonniers de Tennessee [illegible] une somme [illegible] au camp Douglas et [illegible].

UN RAPPORT D'ESPION.—Un soldat de Paducah, de retour à la N.-Orléans où sa loyauté n'avait pas été mise en doute, rapporte que les rebelles construisent sur le Mississipi treize grandes canonnières blindées et cuirassées, dont une est destinée au service de mer et les autres à celui du fleuve. La plus grande est construite par Marry et portera 30 canons. Celui qui en a conçu le plan est convaincu qu'avec cette canonnière seule il pourra chasser du Mississipi toutes les flottes de Lincoln. Ces canonnières doivent être finies et probablement en route pour se rendre à l'Ile No 10. Elles sont couvertes de rails de fer et regardées comme invulnérables.

Ces troupes armées sont envoyées à Corinth et celles qui n'ont pas d'armes sont envoyées à Decatur.—Le même individu rapporte encore que les approvisionnements des Confédérés sont transportés de Memphis dans un lieu de sûreté, pour le cas d'une attaque par les forces de l'Union. Mais, en dehors des cercles militaires, on connaît peu de chose des mouvements à l'Ile No 10.

MESSAGE DU PRESIDENT.—Voici le message que le président Davis a adressé au Congrès pour recommander, l'adoption du système de la conscription.

Département de l'Exécutif, 28 mars 1862.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats Confédérés.

La mise en opération des diverses lois actuellement en vigueur pour la levée des armées a démontré la nécessité d'une réforme. Les changements et les amendements fréquents qui y ont été faits ont rendu le système si compliqué qu'il a été quelquefois difficile de déterminer ce que voulait la loi, et jusqu'à quel point les dispositions primitives étaient modifiées par la nouvelle législation.

Quelques embarras résultent également du conflit qui existe entre la législation confédérée et celles des états. Je suis heureux de vous donner l'assurance que la plus entière harmonie dans les vues et la plus grande cordialité de sentiments n'ont cessé d'exister entre moi et les gouverneurs des divers états; et c'est à cette cause que nous devons d'avoir pu maintenir des forces suffisantes en campagne.

Ces raisons suffiraient pour appeler votre attention immédiate sur la nécessité de quelque système simple et général pour l'exercice du pouvoir de lever des armées, dont est revêtu le Congrès par la Constitution. Mais il y a une autre considération qui est plus importante. Les grands préparatifs faits par l'ennemi pour une attaque combinée contre des points nombreux de nos frontières et de nos côtes ont produit le résultat qu'on pouvait en attendre. Ils ont animé le peuple d'un esprit de résistance si général et si résolu et d'une si grande abnégation, qu'il faut plutôt le modérer que le stimuler.

Le droit de l'Etat de demander et le devoir de chaque citoyen de rendre les services militaires, n'a besoin que d'être constaté pour être admis. Ce n'est, cependant, pas une politique sage et judicieuse que de mettre en service actif cette portion de la force d'un peuple qui est indiquée par l'expérience comme devant former une réserve. Les jeunes gens au-dessous de 18 ans ont besoin de compléter leur éducation; les hommes d'un âge mûr sont nécessaires pour maintenir l'ordre et un bon gouvernement à l'intérieur, et à surveiller les préparatifs pour rendre efficaces les armées en campagne. Ces deux classes constituent la réserve convenable pour la défense des foyers qui doit être prête à être appelée en cas d'urgence, et qui ne doit être gardée en campagne qu'aussi longtemps que l'urgence existe. Mais, afin de maintenir cette réserve intacte, il est nécessaire dans une grande guerre telle que celle dans laquelle nous sommes engagés, que toutes les personnes de l'âge intermédiaire, qui ne sont pas légalement exemptées pour un juste motif, paient leur dette de service militaire du pays, afin que le fardeau ne tombe pas exclusivement sur les plus ardents et les plus patriotiques citoyens.

Je recommande donc le passage d'une loi qui déclare que toutes les personnes qui résident dans les Etats Confédérés, entre l'âge de 18 ans et celui de 35, et qui sont légalement sujets au service militaire, seront tenues d'entrer dans le service militaire des Etats Confédérés et l'adoption d'une méthode simple pour les faire enrôler et organiser promptement, et le rappel de toutes les lois précédemment votées qui seraient en opposition avec le système proposé. JEFFERSON DAVIS.

CHRONIQUE LOCALE.

Que font les pourvoyeurs ?— [illegible]

[illegible]

Lettres pour l'armée.— [illegible] M. Ogden, Spofford, Bofour et [illegible]

M. J. Watts Kearney, de la compagnie de l'Artillerie Washington, partira demain pour la Virginie, et se chargera des lettres pour les membres de cette compagnie [illegible]

Justice pour tous.— Depuis quelques jours, [illegible]

Départs du Camp Chalmette.—Le régiment de Chalmette, colonel Szymanski, et une compagnie [illegible] Le régiment de colonel Szymanski renferme [illegible] chasseurs [illegible] compagnie des Chasseurs de 1814-15, du Général [illegible]

Le Dimanche.—Bien que puisent dire les puritains qui voudraient qu'on passât le dimanche à lire la Bible et à prier, [illegible] Depuis le glorieux [illegible] les Fédéraux, quand le combat a eu lieu au dimanche.

Le serment aux bureaux des maréchaux-prévôts.— Le nombre des hommes blancs, âgés de 16 ans et plus, qui sont allés prêter serment aux bureaux des maréchaux-prévôts [illegible]

	Citoyens de naissance et naturalisés.	Etrangers.	Total.
1er District	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2d District	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3e District	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4e District	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	13,674	10,[illegible]	23,[illegible]

[illegible]

L'ASSASSIN DES SERVANTES.

(Suite.)

"Guidé par ces premiers indices, M. le juge de paix de Montaud n'hésita pas à pénétrer chez cet homme et à lui demander compte de l'emploi de son temps pendant la journée et la nuit du 21 mai précédent. L'attitude embarrassée du mari et de la femme; leurs réponses évasives et contradictoires, la présence dans leur domicile d'une certaine quantité d'objets suspects semblant concerner les soupçons qui planaient sur eux. Dumollard fut arrêté, transféré immédiatement à Trévoux. Il était dans la soirée du même jour confronté avec Marie Pichon, et formellement reconnu par elle pour l'homme qui, après l'avoir accostée à Lyon, l'avait entraînée jusqu'au lieu du guet-apens.

"Cette reconnaissance décisive fut bientôt confirmée par celles de plusieurs témoins qui dans la journée du 26 mai, à Lyon, avaient vu l'accusé en compagnie de la femme qu'il avait choisie pour victime. Les constatations et impossibles dénégations opposées par Dumollard à ces témoignages péremptoires auraient pu paraître inexplicables, si la suite de l'information n'était venue révéler le véritable mobile de cette obstination. En niant sa culpabilité dans la tentative d'assassinat dirigée contre Marie Pichon, l'accusé était moins préoccupé de cet acte isolé que des effroyables découvertes auxquelles la preuve de ce fait allait conduire la justice.

"Bientôt la femme Dumollard, compromise par les dépositions et les mensonges de son mari, fut-elle que par les efforts [illegible] de celui-ci [illegible] avait été arrêtée [illegible] Plusieurs perquisitions [illegible] cette nouvelle dans la maison des accusés. On y découvrit une incroyable quantité de vêtements, linges, hardes, malles, caisses, débris de [illegible] à l'usage des filles domestiques.

"Parmi ces dépouilles, dont plusieurs portaient encore des traces de sang, figuraient notamment des jarretières, de formes et de couleurs diverses, qui semblaient avoir été arrachées à une dizaine de personnes différentes. On y retrouvait aussi [illegible] Marie Pichon, [illegible] victime [illegible]. La famille en [illegible] justice tenait enfin sous sa main le malfaiteur redoutable dont on attribuait la découverte comme une délivrance.

"Aussi la rumeur publique, devançant les constatations des magistrats, traduisait-elle, dès les premiers jours, ces soupçons par ces mots effrayants: "C'est l'homme des bois qui tue les servantes."

"Pour faire connaître les résultats de ce [illegible], qui embrassent un espace de sept [illegible]

"Toutes ces tentatives, bien que non consommées, se rattachaient par des indices invincibles, au crime consommé le 25 février précédent, dans le bois de Montaverne. Toutes désignaient l'œuvre du même malfaiteur. Or, les malfaiteurs, à l'égard de Dumollard. Confrontés, etc. [illegible] avec Olympe Alabert, Josephte Charlety et Jeanne-Marie Bourgeois, il a été, de la part de ces trois témoins, l'objet d'une reconnaissance aussi spontanée qu'énergique.

"Quant à Marie Baday, des témoignages plus décisifs encore sont venus dénoncer son meurtrier. Tous les effets de la victime, les vêtements même qu'elle portait le jour de l'assassinat, reconnus par ses parents et ses anciens maîtres parmi les pièces à conviction saisies au domicile de ses assassins, ont rendu toute dénégation impossible. Ce n'est cependant qu'après la découverte de crimes postérieurs, que Dumollard, vaincu par l'évidence, a confessé sa culpabilité dans ce premier attentat. D'après ses propres déclarations, le viol a précédé ou accompagné le meurtre, mais ce double forfait ne serait point son œuvre, il se serait borné à guider, dans les bois de Tramoye, les pas de complices inconnus qui lui auraient remis plus tard, pour ses peines, les dépouilles de la victime amenée par eux, de Lyon, dans le but d'assouvir sur elle d'infâmes instincts de lubricité. C'est donc ici le lieu de discuter ce système de défense à l'aide duquel Dumollard prétend expliquer le plupart des crimes retenus contre lui. Il suffit de rappeler, en ce qui concerne l'assassinat de la fille Baday, que pour celle-ci comme pour la fille Cart, comme pour les femmes Alabert, Charlety et Bourgeois, c'est de l'accusé seul qu'émanent les propositions auxquelles les victimes ont cédé. Marie Baday est sortie de Lyon et n'y est pas plus revenue, hors de Lyon; seul il a profité de ses dépouilles. Il a été dans la soirée [illegible] par la personne de Victorine Perrin, [illegible] Enfin, la [illegible] vingt-huit avril [illegible]

"Le 28 février 1855, des chasseurs traversant la forêt de Montaverne, commune de Tramoye (Ain), y avaient découvert le cadavre d'une jeune femme baignant dans son sang et portant à la tête six blessures produites par un instrument aigu et tranchant. Le corps avait été entièrement dépouillé de ses vêtements; un mouchoir, un col, un bonnet de tulle noir ensanglantés, un débris de ruban bleu et une paire de souliers retrouvés sur les lieux étaient les seuls indices pouvant aider à reconnaître l'identité de la victime. Cette identité fut enfin établie après de longues recherches. Le corps trouvé dans le bois de Montaverne était celui de Marie Baday, fille domestique chez la dame Assumdon, demeurant à Lyon, quartier de la Guillotière. Le dimanche 25 février 1855, cette fille avait quitté Lyon en emportant ses effets et en annonçant qu'un homme de la campagne venait de lui offrir, dans une maison bourgeoise des environs, une place de plus de 200 fr. de gages, à la seule condition de partir immédiatement avec lui. Le même jour, des propositions identiques avaient été faites à une domestique du même quartier nommée Marie Cart. Le négociateur inconnu portait le costume des gens de la campagne, paraissait âgé de quarante à cinquante ans, et se faisait remarquer par une cicatrice et une tumeur assez apparentes à la lèvre supérieure. Marie Cart avait ajourné sa réponse au 4 mars suivant, et c'est cet ajournement qui sans doute avait déterminé l'inconnu à s'adresser à Marie Baday; mais à la date fixée, le même individu s'était présenté de nouveau à la fille Cart qui, ne voulant pas accepter ses offres pour elle-même, l'avait conduit auprès d'une de ses compagnes nommée Olympe Alabert. Celle-ci, séduite par la proposition qui lui était faite d'un gage d'environ 250 fr., partit de suite avec son prétendu guide.

"Après une longue course, ils arrivèrent à la nuit tombante dans les environs de Tramoye. Déjà ils approchaient de la forêt de Montaverne, où quelques jours auparavant avait été découvert le cadavre sanglant de Marie Baday, lorsque, effrayée par la solitude du lieu, par les approches de la nuit, Olympe Alabert déclara qu'elle n'irait pas plus loin, et quittant brusquement son compagnon, se réfugia précipitamment dans une maison voisine, appelée la ferme des Rogemont.

"Quelque temps après, une autre fille, nommée Josephte Charlety, avait été l'objet d'une tentative semblable. Dans le courant du mois de septembre 1855, le même individu, reconnaissable partout à ses vêtements et à la difformité de sa lèvre supérieure, l'avait accostée sur la voie publique à Lyon, et disant garçon de peine dans un château situé de Trévoux et chargé, en cette qualité, de chercher pour ses maîtres une fille domestique. Entraînée par les propositions avantageuses de cet homme, la fille Charlety lui avait donné rendez-vous pour le 22 du même mois et était partie ce jour-là avec lui, suivant à pied les chemins qui allongent le plateau de Colaire. La nuit venue, accablée de fatigue et dominée par la terreur, elle avait, comme Olympe Alabert, refusé de suivre plus longtemps son conducteur, et, malgré ses sollicitations, s'était arrêtée dans une ferme, où elle avait été accueillie.

"Le 31 octobre suivant, les mêmes faits se reproduisirent vis-à-vis de Jeanne Marie Bourgeois, domestique à Lyon. Entraînée par les mêmes moyens du côté des bois qui couronnent les hauteurs de Politeins, commune de Mionnay, égarée au milieu de la nuit dans un pays désert et inconnu, elle n'avait échappé à une mort à peu près certaine qu'en se réfugiant dans une ferme voisine.

Jusqu'au mois de mai 1861, il est nécessaire de reprendre, suivant l'ordre des dates, chacun des crimes reprochés aux accusés, en rappelant sommairement pour chaque fait les preuves de culpabilité réunies par l'instruction.

[illegible] A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 5 avril 1862.

COTON.—Une transaction pour 7,500 balles a été terminée, hier matin, aux prix antérieurs, à peu près.

TABAC.—Il n'a rien été annoncé.

SUCRE.—Marché très calme. Il s'est vendu 400 boucauts aux prix antérieurs: Bon ordinaire, 3¼; fair à fully fair, 3½ @ 4; prime à choix, 4¼ @ 4¾; jaune clarifié, 5¼; blanc, 7½ cts la livre.

MELASSE.—Demande modérée. Environ 400 barils (tout ce qui a été reçu) ont été vendus à 17 @ 17½ cts la fermentée et 20 cts la raffinée de choix. Très faible approvisionnement.

MAIS.—500 sacs de blanc, en lots, à $1 30 le boisseau. Deux chalands chargés de maïs ont été venus de Tennessee.

AVOINE.—300 sacs à $1 15 le boisseau.

FOIN.—160 balles de Crab Grass à $41 @ $42 et 160 balles de fodder à $40 la tonne.

PORC.—Détail $40 @ $50 le baril de mess.

BŒUF.—Détail $32 50 le prime et $37 50 le baril de mess.

WHISKY.—Vieux Bourbon et Monongahela au détail $1 70 @ $2; rectifié fait de rhum de la Louisiane; $1 10 @ $1 30 le gallon.

RHUM.—Rhum de la Louisiane au détail $[illegible] cts le gallon.

BACON.—Vente en gros et en détail aux prix du jour.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 6 avril 1862.

Arrivés hier, 70 bœufs du Texas et 26 veaux. Vendus: 120 bœufs du Texas, 71 porcs et 50 veaux. Stock qui reste à vendre: 186 bœufs, 280 porcs, 76 moutons et 77 veaux.

Bœufs de l'Ouest au livre, net,	11 @ 15 cts.	
Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net	12 cts.	
" " 2e qualité,	10 cts.	
" " 3e	par livre, net	8 cts.
" " Inférieurs	par tête	$20 @ 40.
Porcs, par 100 livres, gross,	12 cts.	

Décédée, samedi soir, à 11 heures et demie, à l'âge de 28 ans, Madame Veuve VALSIN TOUZANE, née Marie Arsène Toussant, native de la paroisse St-Charles, Louisiane. Ses obsèques ont eu lieu dimanche 6 avril, au cimetière Catholique No 1.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré à la cathédrale St-Louis, mardi huit du courant, à 7 heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feu HUGUES FEDERGLADE. Ses amis et connaissances, et ceux des familles Dochamp, Sebastier et Darcantel sont respectueusement invités à y assister.

La plus grande découverte du siècle;

LA CHOSE QU'IL FALLAIT.

Le moyen le plus sûr et le moins coûteux de

TANNER.

PAR ce procédé, du cuir écrit de semelle est tanné dans l'espace de 25 à 30 jours, du cuir de harnais de 15 à 20 jours, du veau léger &c. de 4 à 5 jours, qui sont aussi fortes, aussi souples, et durent autant que toutes celles connues jusqu'à ce jour. On peut se servir d'un vase quelconque pour faire le cuir [illegible]

[illegible]

JAS. SHARP.

[illegible]

RICHARD WILLIAMS.

Tannerie Laveda, 28 décembre 1861.

[illegible]

W. R. LAWSON.

Comité de secours pour les Volontaires.

Hôtel de Ville, salle No 12.

Nlle-Orléans, 5 avril 1862.

A la dernière séance du Conseil de Ville, le comité a été autorisé à étendre l'enregistrement des familles de Volontaires, de manière à inclure toutes les familles de ceux qui sont au service de l'Etat dans les camps; à inscrire sur le livre de paie, les noms des mères et des épouses de volontaires en service actif, toutes les fois que le comité aura des preuves que ces personnes étaient soutenues par des volontaires et sont dans le besoin.

Les personnes intéressées doivent s'adresser au comité dans le ward que les membres habitent.

1er Ward—Dans la rue Dryades, No 304, de 9 heures à midi—comité, E. Cott, S. A. Kingsland, M. Gordon, Jr.

2me Ward—Chez F. Abadie, rue Apollon, No 212, de midi à 1 heure—comité, J. M. Laborde, F. Abadie, Thompson Greenfield.

3me Ward—A l'Hôtel de Ville, salle No 12, de 10 heures à midi—comité, Gerard Stith, T. W. Belfield, Williamson Bogart.

4me Ward—Chez Jules Bénit, rue Bourbon, No 64, de 1 à 3 heures. Comité, Jules Bénit, Dr Chas Delery, Aug. Dubourg.

5me Ward—Chez Oscar Robin, à l'encoignure des rues Victory et Ste-Anne, de 10 à 12 heures. Comité, Dr G. Robin, Lafayette Guyol, Jules Connard.

6me Ward—Chez J. A. D'Hemecourt, rue Royale, No 297, de 1 à 3 heures. Comité, L. H. Ferriol, Franc is Garrgolani, J. A. D'Hemecourt.

7me Ward—Comité, Fulgence Sulchamp[illegible], Alexis Robert, W. S. O. Claiborne.

8me Ward—Au bureau de la commune de la Compagnie d'Assurance des Marchands, à l'encoignure des rues Carondelet, Champs-Elysées, de midi à 3 heures. Comité, S. P. Delaborre, S. L. Robertson, juge T. H. Kennedy.

9me Ward—Dans la rue Louisa, No 55, de 7 à 9 heures. Comité, J. Magroni, Emile Tobery, G. De Tertre.

10me Ward—Au bureau du capitaine Jauss de Fels, rue des Magnolias, entre les rues St-André et Joséphine, de midi à 3 heures. Comité, Chas Monsrum, E. A. Patterson, A. D. Kelly.

11me Ward—Chez S. T. Glenn, à l'encoignure des rues Washington et Benches, de midi à 2 heures. Comité, Jas H. Madison, D. T. Glenn, S. Morganson.

GERARD STITH, président.

J. S. DELAVIGNE, secrétaire. 7 av—8t

TARIF SUPPLEMENTAIRE.

Grains.

En gros, ne devant pas dépasser $1 50 par boisseau. En détail, " " 1 60 " "

Foin de l'Ouest.

En gros, ne devant pas dépasser $48 par tonneau. En détail, " " [illegible]

Crab grass et autre foin du Sud.

En gros, ne devant pas dépasser $48 par tonneau. En détail, au taux de [illegible]

Par ordre du bureau des maréchaux-prévôts

H. D. OGDEN,
V. BURTHE,
CYPRIEN DUFOUR,
P. SOULÉ,
H. TREPAGNIER,
H. M. SPOFFORD.

Nlle-Orléans, 7 avril 1862. 7 avril—3t

COMITE DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 5 avril 1862.

AVIS est donné que M. F. M. HATCH, collecteur du port, recevra dorénavant les cloches et les métaux de prix; que le capitaine H. J. B. RAPHAEL, du Département d'Artillerie, recevra le vieux fer que les planteurs et les citoyens donneront au gouvernement.

GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

7av—1m

AVIS.

LES personnes qui désirent envoyer des lettres ou des paquets à leurs amis du Bataillon des Gardes d'Orléans, major Queyrouze, sont informées que les soussignés les expédieront deux fois par semaine, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à midi.

QUEYROUZE BROS.,
Rues St Louis, Nos 10 et 12.

7 avril—6

NOTICE.

LA société existant entre les soussignés et M. Van Fossen a été dissoute, M. Van Fossen se retirant, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires se fera par les soussignés, qui continuent le même genre d'affaires, sous la raison sociale de C. A. Barrière & Frère.

C. A. BARRIERE,
F. G. BARRIERE.

7avril—1m

PERDU—Samedi dernier, une somme de CINQUANTE PIASTRES, en billets confédérés de $10, entre Dauphine et Chartres, sur la rue de Conti, ou dans le trajet de l'omnibus de la rue Dauphine et Esplanade. La personne ayant trouvé ce montant est priée de le rapporter au magasin de l'encoignure Dauphine et Conti, et touchera pour retour du montant, $5 [illegible].

LIQUIDATION

A GRAND RABAIS.

CONFECTIONS—Manteaux, mantilles, châles, pardessus.

BRUXELLES—Points, cols, volants, mouchoirs, barbes, crêpes, &c.

CHANTILLY—Pointes, châles, volants, barbes, voilettes, cols, mouchoirs, parures, bandes et entre-deux.

GUIPURES—Pointes, cols, pèlerines, volants (noire et blanche) bandes et entre-deux.

CAMBRAY—Pointes.

VALENCIENNES—Cols, parures, bandes et entre-deux, bonnets pour enfants.

BRODERIES—Parures, cols, châles, mouchoirs, bandes et entre-deux, robes, &c.

EDMOND FROIDEVAUX,
No 88, rue de Chartres.

7avril—1M

Confitures et gelées de fruits!

CONFITURES D'ORANGES, citrons et chadèques, gelées de framboises, de groseilles, de fraises, de coings, de cerises, &c.

A 50 CENTS LA LIVRE.

Aussi—JUS DE FRUITS, ananas, limons, fraises, groseilles et grenades.

Par ERNEST TURPIN,
No 96, rue Vieille Levée.

7av—3

Chapeaux de paille d'Italie!

6 CAISSES chapeaux de paille d'Italie, à vendre par BERNARD TURPIN,
No 96, rue Vieille-Levée.

7avril—3t

A LOUER, une DOMESTIQUE de 18 ans, sachant très bien coudre et habiller une dame; très bien au courant du service de ménage. S'adresser rue Royale No 238 entre St Philippe et Dumaine. 7 avril—1

Maison à louer.

La haut de la maison de l'encoignure Chartres et Canal.

S'adresser au sus-dit chez
DESSOMMES BROS.

[illegible]

Avis aux bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1862.

TOUS les bateaux à vapeur et autres bâtiments qui arrivent dans le port de la Nouvelle-Orléans, via le Mississippi, sont priés de s'adresser en [illegible] McILHERNY, dans le Premier District, et, dans le Deuxième district, à J. E. HOLLAND, dans le Deuxième District, au [illegible] les districts de Bourbon. [illegible]

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, [illegible]

H. M. SPOFFORD,
Maréchal-prévôt du Premier District,
CYPRIEN DUFOUR,
Maréchal-prévôt du Deuxième District.

4av—[illegible]

Gratification de $75.

LE soussigné [illegible] au service de la compagnie de volontaires "Avengers" [illegible] de 5 piastres [illegible] Ennis & Co, [illegible] No 151, de Sonia [illegible]

Capt. E. M. HEWITT,
Rue de la Commune, No 151.

[illegible]

ON demande des jeunes constituées de [illegible] qui se rendrait pas être [illegible] Mme M. BENTON, [illegible] D. H. Holmes.

Etats Confédérés d'Amérique.

Département de la guerre.

Richmond, 13 mars 1862.

Au Colonel J. C. Denis.

VOUS êtes respectueusement référé à la circulaire adressée de ce Département. Vous êtes autorisé, en vertu de cette circulaire, d'enrôler des volontaires en service, par un ou par compagnie, pour la durée de la guerre et ils seront organisés en régiment d'infanterie dès qu'un nombre suffisant de compagnies seront engagées.

Respectueusement,
J. P. BENJAMIN,
Secrétaire de la guerre.

En vertu de cette autorisation, j'ai ouvert mon bureau dans la rue de la Commune, No 116, au rez-de-chaussée, où je me tiens journellement. Les compagnies seront envoyées au camp de suite.

Les recrues, en escouades et individuellement, seront reçues, habillées, nourries et envoyées au camp, lorsqu'elles seront organisées en compagnies.

Une gratification de cinquante piastres est payée immédiatement.

Le régiment se rendra au siège de la guerre dès qu'il sera formé.

Colonel J. C. DENIS.

Servi—6t

Aux Bijoutiers, Dentistes, Doreurs et Plaqueurs.

F. WALLACE, affineur d'or et d'argent, essayeur et fondeur, annonce au public qu'il achète toutes les lavures, rognures et cendres, le vieil or et le vieil argent.—Bureau: rue du Canal, No 52, Atelier: rue de la Carpens, No 119. Les personnes qui désirent de le consulter peuvent s'adresser à lui par l'entremise de Mr. S. MARX, rue du Canal, No 57, importateur et marchand de montres, bijoux, &c. [illegible]

RHUM ET ALCOHOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en vente en quantité à la convenance des acheteurs.

LAUVE & LEBLANC,
17 et 19, rue Toulouse

11 fev—

A louer à très bas prix.

Une maison à quatre appartements avec galerie et balcon, située rue Tremé, entre Bayou et Quartier.

S'adresser rue Tremé, No 172 [illegible]

A vendre ou à louer.

Une résidence d'été, située sur le Lac, connue sous le nom de Hôtel Grégoire, dans la ville de Lewisburg. Pour plus de détails, s'adresser à Paul Lacroix, No 18, rue Toulouse. 2 avril—1m

Tonnellerie du Sud,

Au coin des rues Nouvelle Levée et St-James, Premier District.

BARILS à whisky et à rum et tous genres de barils cercles, aussi barils à mélasse.

Les ordres laissés chez MM. A. Carrière & Cie, rue Vieille-Levée, No. 37, seront promptement remplis.

GAVINO LESDA,
Chantier de Merrain

Compagnie de chemin de fer de Pontchartrain.

Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit:

DE LA VILLE.				DU LAC.			
6	heu A. M.,	char à cheval	6½	heu A. M.,	train à vap.		
[illegible]	de	de train à vapeur	7	de	de		
[illegible]							

Le dimanche, un train sera [illegible] à 1 heure. Le train à vapeur, sur ordre, à l'encoignure de la station de Gentilly.

Prix des billets—15 cents à [illegible] pour [illegible]

G. PANDELLY, surintendant.

[illegible]

SAVON par carambie — et poélette — arrivée de la Havane, à vendre par le soussigné, aux plus bas prix du marché: [illegible] de savon gomme laque, rouge, en palettes, [illegible]

[illegible] sulfate de soude, sel de glauber, [illegible] carbonate de soude, sel soda, [illegible] acide tartrique pulvérisé, [illegible] Sels de Seignette, [illegible]

[illegible]

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'Abeille du 29, du 30 et du 31 janvier.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

MM. Editeurs de l'Abeille.

☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu au juin prochain.

DES NOMBREUX AMIS.

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

Une des entreprises les plus importantes pour notre ville aussi bien que pour toute la Confédération du Sud, une entreprise à laquelle tout patriote, tout capitaliste devrait donner son aide, est la construction du chemin de fer qui doit lier la chaîne formée entre la Nelle-Orléans et le Texas. Nous voulons parler de New Orleans and Texas Rail Road Company qui doit commencer à la Nelle-Ibérie et finir à la Sabine, dont ainsi la New Orleans, Opelousas and Great Western R. R. avec tous les rail roads du Texas se concentrent à Houston, déjà est ainsi à notre commerce une entreprise vers l'Ouest de 740 milles. Cent-dix-sept [117] milles seulement sont à faire pour finir la connexion et c'est pour construire la moitié qui doit lier cette chaîne que cette compagnie a été chartée et organisée. Cela fait, cette ville sera parfaitement indépendante du Nord-Ouest, pour les provisions de bœufs, porcs et autres viandes, pour les farines, maïs et autres céréales. Tout le commerce de l'Ouest, qui s'étendait plus tard jusqu'en Californie, formerait de la Nelle Orléans le plus grand emporium, la ville la plus commerçante du monde.

Les actions sont de $100 chacune, payable 5 pour cent sur chaque action, sur demande, et la balance par versements au fur et à mesure que la route progresse. Tout patriote qui peut épargner quelques dollars, toute personne intéressée à la prospérité de cette ville, devrait prendre une ou plusieurs actions, selon ses moyens.

Un don immense de terre (près de cinq cent mille acres) a été fait par l'Etat de la Louisiane à cette compagnie. Le produit de la vente de ces terres payera seul tous les frais de construction de la route; et les bénéfices de l'immense commerce dont elle devra être le véhicule ne peuvent manquer de donner pour la première année un dividende de trente pour cent sur chaque action, qui devra augmenter chaque année successive.

Un bureau de souscription a été ouvert pour la commodité de la portion française de nos concitoyens au bureau de la Compagnie dans les chambres en bas de la rue du Canal, sur M. J. Castanié, agent de la dite compagnie, No 26 Passage de la Bourse, où toutes informations seront données par lui avec plaisir et où les chartes, actes de la législature, etc., pourront être vus et consultés.

Autres souscriptions—office ouvert tous les jours de 10 à 3 heures.

5 avril—1 mois. J. CASTANIÉ.

OFFICIEL.—Par le Gouverneur.

Quartier-Général de la milice de la Louisiane—Bureau de l'Adj. Général.

Nlle-Orléans, 4 avril 1862.

ORDRES No 497.

Toutes les compagnies de volontaires armées, dans les limites des différentes brigades, recevront l'ordre de se rapporter à ce quartier général sans délai.—Par ordre de THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef.

M. GRIVOT, Adj. et Insp. Général

7 avril—3

Brigade Française — Légion Française—Second régiment.

[illegible] Nlle-Orléans, 7 avril 1862. Tous les membres de la cinquième compagnie étant également sont requis de se présenter, aujourd'hui lundi 7 avril 1862, chez le capitaine de la cinquième compagnie, F. Forget, rue St-Philippe, 27, pour présenter leur certificat, en obtenir un nouveau qui leur sera valable, et prendre un ordre pour aller se faire garder aussi pour [illegible].—A partir de ce jour, tous les certificats portant: Brigade Française, 2e régiment, [illegible]

Nota—Demain mardi, 8 courant, il y aura exercice de peloton pour la compagnie, à 4 heures et demie très précises du soir, à la loge de la Parfaite Union, rue des Remparts—Soyez ponctuels; le nombre des armes sera moins considérable.—Par ordre du capitaine F. Forget.

7av—1 EDMOND DEBAS, sergent-fourrier.

BRIGADE FRANÇAISE Légion Française.

Deuxième Régiment, cinquième Compagnie.

Les membres de la 4me compagnie du dit régiment sont priés de se réunir sur [illegible] aujourd'hui LUNDI, 7 avril, à la Parfaite Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe. Tous les membres de la compagnie pour réclamer un ordre de leur capitaine, afin de [illegible] de ses intérêts. Tous membres qui ne seront pas présents [illegible] dans le rang de la compagnie [illegible]

Par ordre du capitaine,
L. DELAMOTTE

L. PETIT, sergent fourrier.

Brigade Française— Légion Française—Deuxième Régiment—Troisième Compagnie.

[illegible] Tous les membres de cette compagnie sont invités à se réunir ce soir à 7 h [illegible] Parfaite Union, entre St Philippe et Dumaine. [illegible] les ordres de leur capitaine [illegible]

Par ordre du capitaine.

ALF. BOURY, Sergent-Fourrier.

Brigade Française 1er régiment des Volontaires Français Indépendants.

1ère Compagnie—Les membres de la dite compagnie sont priés de se réunir ce soir à 6 h [illegible] Parfaite Union [illegible]

JACQUES LEVY, 1er sergent

BRIGADE FRANÇAISE 2e Régiment.

[illegible]

Brigade Européenne—Légion Française—Deuxième Régiment—

Quatrième compagnie ALGER.—Par décision du 4 avril 1862 [illegible]

L. MARTIN,
Ch. LECARPENTIER, 2me lieutenant.

Brigade Européenne, Gene Régiment.

Le conseil régimentaire est composé du bataillon des Gardes Italiennes, Chasseurs de la Garde et Vétérans Français.

[illegible]

	M. J. Avila, chirurgien-major;
	J. B. Della Valle, capitaine adjudant-major;
	J. Natalli, capitaine payeur;
	S. Botta, porte-drapeau.
1re compagnie—	G. Lorenzo, capitaine;
—	A. Scola, 1er lieutenant;
—	B. Masoli, 2me lieutenant;
2me compagnie—	D. Francalanza, capitaine;
—	F. Chiappa, 1er lieutenant;
—	G. D'Piaggio, 2me lieutenant;
3me compagnie—	G. Vitter, capitaine;
—	F. Pugnaloro, 1er lieutenant;
—	J. Fregone, 2me lieutenant;
4me compagnie—	G. Fumelli, capitaine;
—	F. Fini, 1er lieutenant;
—	A. Anselmi, 2me lieutenant.
5me compagnie—	Chasseurs de la Garde.
—	L. Fosteler, capitaine;
—	A. Laroche, 1er lieutenant;
—	F. Galleu, 2me lieutenant;
6me compagnie—	Vétérans Français.
—	J. B. Pain, capitaine;
—	F. Dépré, 1er lieutenant;
—	F. Gila, 2me lieutenant;
—	P. Camp, 2me lieutenant.

Par ordre du Lieutenant-colonel,
G. DELLA VALLE.

7 avril—1f

Brigade Européenne.—Chasseurs de la Garde.—

Tous les membres de l'ancienne 2e compagnie des Vétérans Français, sont requis de se réunir MARDI 8 du courant, à leur caserne, rue Front Levée, No 5, pour y prendre connaissance de communications, leur faire entendre et procéder au règlement des comptes. Par ordre du capitaine. LE HERISSON, Sergent-major.

7avril—6f

Brigade Européenne.

2e régiment des Volontaires Français. 3me et 4me compagnies, Quartier Poydras.—Les membres des susdites compagnies sont requis de se réunir mardi 8 courant, à 4 heures (heure militaire), pour école de peloton. Tous membres manquant subiront la rigueur du règlement.

Par ordre des capitaines—Les sergents majors LASSERRE, 3me, ROBO, 4me. 7 avril—2

Regimiento Español—Orden general No 8.

— Sin necesidad de avisos ulteriores, todos los lunes (inclusive hoy) habrá ejercicio de Regimiento.—Reunion en la plaza de Armas, à las 4 de la tarde en punto.—Los ejercicios por compañías continuarán igualmente en los dias y á la hora señalados anteriormente.—Por orden del Coronel,

7 abril—1 B. FALLON, ayudante.

AVIS.

L E soussigné prie le public de ne point faire de crédit à sa femme, Louise Hanhart, attendu qu'il ne paiera aucune dette qu'elle pourra contracter.

6 avril—3 J. HANHART.

AU PUBLIC.

Mme LA BLANCHE,

La plus grande clairvoyante du monde.

ON peut la consulter dans sa maison, rue Bourbon, No 12, à quelques portes au-dessus de la rue du Canal. Rien n'a plus étonné que d'entendre une étrangère vous raconter toute votre vie et vous dévoiler vos pensées [illegible]

[illegible]

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée régulière LUNDI prochain, 7 du courant, à 7 heures du soir.

DES objets importants à traiter devraient engager chaque membre d'être présent, il est même recommandé à ceux qui ont décidé de l'avenir de la Société de faire prospérer la société. [illegible]

Par le Président,
GEORGE ULMER,
Secrétaire.

Demande de Couvertures ET DE CHAUSSETTES,

POUR LES TROUPES CONFÉDÉRÉES.

UN bon prix sera donné pour des couvertures de laine, neuves ou d'occasion. Ces couvertures sont destinées aux troupes confédérées qui sont en ce moment en service actif.

S'adresser au capitaine R. POWELL, assistant quartier-maître, au quartier-général du général Lovell, rue du Camp, au bas de la place Lafayette.

On a aussi besoin de CHAUSSETTES. 10 mars—

Perdu ou volé le 21 janvier 1862,

UN petit nègre, nommé JOHN MITCHELL SULLIVAN, âgé de 9 ans, teint brun, cheveux rasés et yeux bleus. Quiconque donnera sur lui des renseignements au soussigné, sera récompensé.

E. B. SULLIVAN, [illegible]

Brigade Européenne.—Quartier Général—Ordre spécial No 28.

—Nouvelle-Orléans, le 4 avril 1862.—Le Général Commandant la Brigade Européenne s'empresse de porter à la connaissance des officiers et soldats des divers corps composant la Brigade, les paroles de satisfaction qu'a bien voulu lui adresser le Major Général John L. Lewis, à l'occasion de la revue du mercredi 2 avril.

Le Major Général Commandant en chef les Milices de la Louisiane a chargé le Général de la Brigade Européenne de remercier tous les chefs de corps, officiers et soldats, sur leur bonne tenue et leur excellente organisation. Il a été surtout satisfait de l'empressement que MM. les colonels ont mis à obéir aux lois de l'Etat, en organisant aussi promptement leurs régiments.

Les flatteuses paroles que le Général est heureux de transmettre ici à la brigade, sont un témoignage rendu à la discipline qu'il a su faire régner, et qui fait de chaque Colonel à se décider et maintenir dans son régiment.

Le Général Commandant de la Brigade espère que, tout en se souvenant que la Brigade est une organisation de volontaires, chaque officier et chaque soldat s'efforcera de maintenir ce principe de discipline qui peut seul mériter à la Brigade les éloges dont elle jouit tel l'approbation.

Par ordre du
PAUL JUGE FILS
Brigadier Général.

MARC QUATLE, Chef d'Etat-major 5 avril—3f

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

TOUT commerce sur la circulation de papier tendant à créer la méfiance dans l'esprit public, ou autrement à causer de la gêne, sera regardé comme preuve d'hostilité envers le gouvernement et sera traité d'une manière sommaire.

P. SOULÉ,
GEO GARR,
V. BURTHE,
H. M. SPOFFORD,
C. DUFOUR,
H. D. OGDEN,
H. TREPAGNIER.

1 avril—☞

Bureau des Maréchaux Prévôts.

IL est enjoint à tous maîtres de bateaux à vapeur en gage dans le commerce, de prendre des blancs pour le service du port. Il leur est enjoint de renvoyer, sans délai, les blancs qu'ils peuvent avoir maintenant à leur service.

Les capitaines, commis, seconds, charpentiers, pilotes, ingénieurs, sont les seuls blancs qui puissent être employés sur les bateaux à vapeur.

M. TREPAGNIER,
P. SOULÉ,
C. DUFOUR,
H. M. SPOFFORD,
V. BURTHE,
Geo GARR,
H. D. OGDEN.

1 avril—☞

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

Nlle-Orléans, 27 mars 1862.

LE TRAFIC DE L'OR ET DE L'ARGENT pour les billets des Etats Confédérés d'Amérique est, par le présent, expressément défendu.

Les délinquants seront promptement et sévèrement punis.

Par ordre du Bureau.

H. TREPAGNIER,
H. D. OGDEN,
H. M. SPOFFORD,
VICTOR BURTHE,
CYPRIEN DUFOUR,
PIERRE SOULÉ.

28 mars—☞

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

I. Les maisons de jeu sont prohibées expressément.

II. Les clubs, boutiques, salons d'huîtres, et tous magasins, sauf les pharmacies, seront fermés à 8 heures précises du soir, à partir de ce jour.

Nouvelle-Orléans, 30 mars 1862.

P. SOULÉ,
H. M. SPOFFORD,
CYPRIEN DUFOUR,
H. D. OGDEN,
H. TREPAGNIER.

31 mars—☞

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 20 mars 1862.

AVIS est donné aux capitaines de bateaux à vapeur que le Comité n'allouera que quatre piastres ($4) par tonneau de fret transporté à la Nouvelle-Orléans.

31 mars—1m GEO. C. LAWRASON, secrétaire

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 30 mars 1862.

AVIS est donné aux planteurs et aux personnes qui donnent du vieux fer au gouvernement, que les FONDS de vieilles chaudières à sucre, les barres de GRATES et tout le fer qui ayant été brûlé ne vaut rien, ne doivent pas être envoyés en ville

31 mars—1m GEO C. LAWRASON secrétaire

COMITE DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 20 mars 1862.

AVIS est donné que M. JOHN T. MOORE, de la Presse à coton Alabama, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Robin, est chargé par ce comité et le Général commandant de ce département, de recevoir le vieux cuivre et le vieux fer, les cloches, &c., que les planteurs et les citoyens donneront au gouvernement.

M. Moore se chargera de donner des reçus et acquittera le prix du fret. GEO. C. LAWRASON, Secrétaire

Etats Confédérés d'Amérique.

Extrait—Quartier Général du département No 1—Nlle Orléans, 24 mars 1862.

ORDRES spéciaux No 8—XXVIII—Les marchands de poudre et autres personnes qui ont en vente de la poudre, ordonnent des agents de se présenter à l'encoignure des rues de l'Arsenal à la surintendance du nombre de livres de poudre qu'ils ont en leur possession, [illegible] le 10 avril 1862.

Par ordre du major général Lovell,
Ed. A. PALFREY.

PAUL TRICOU & FILS, No 13, rue Conti,

Entre Chartres et Vieille Levée.

Ont ajouté à leur assortiment de chapeaux leurs chapeaux, un grand assortiment de chapeaux de paille d'Italie blancs, gris et bruns de différents prix pour hommes, cadets et enfants.

Chapeaux de Panama.
Chapeaux de palmier pour hommes et cadets.
Chapeaux de Campeche fins et pour nègres.
Pamplines de coton. 5 avril—6

Avis aux Modistes.

UN grand assortiment de chapeaux de paille, garnis et non garnis, capotes en soie et en paille. Bonnets, diadèmes et autres formes de fantaisie pour demoiselles et enfants, pluralités, soies et cotons pour dames. A vendre par PAUL TRICOU & FILS, No 13, rue Conti, entre Chartres et Vieille-Levée.

5 avril—6

NOURRICE.

UNE Française, sans enfant, désire se placer comme nourrice dans une famille pour allaiter un enfant. S'adresser chez M. Maumus, rue d'Orléans No 140, entre Bourbon et Dauphine. 5avril—3

Perdu,

JEUDI 3 avril, dans les chars du chemin de fer de la ville, des rues Canal et Dauphine, un BRACELET de famille avec un portrait dedans; et les initiales E C derrière. La personne qui le rapportera dans la rue Bienville, No 32 recevra une récompense libérale. 5 avril—3

Demande d'un économe.

ON demande un économe pour prendre charge d'une habitation sucrière. Il est inutile de se présenter si l'on n'a pas d'être en de bonnes, connaît et la pratique et la culture de la canne, et ayant de bonnes recommandations.

Un homme non marié serait préféré.

S'adresser chez M. L. MILLAUDON, No 114 rue Bourbon entre St Louis et Toulouse

5 avril—3

Avis au public.

JE préviens que je ne paierai aucune dette que pourrait contracter GEORGES et ROBERT MALCOLME, sans mon ordre écrit.

F. BOISDORÉ
Bayou St-Jean No 464

5 avril—3

Egaré ou volé,

UN BILLET de $250, portant la date du 23 avril 1861, tiré par J. L. Dalbois, à l'ordre de L. D. Dalbois, le public est prévenu de ne point le négocier, attendu qu'il a été opposé chez le tireur. Une récompense sera donnée à celui qui le rapportera.

F. BARTHELEMY.

5 avril—3

Southern Engraving Establishment,

10, rue du Camp, à côté du City Hotel.

MALUS & MAURICE, graveurs et imprimeurs, annoncent à leurs amis et au public, qu'ils continuent toutes sortes de gravures, telles que cartes de visite, de faire part, de profession, billets de change et tickets qui ne sauraient être contrefaits, enveloppes, &c.

M. A. Malus, de cette ville, fait part à ses amis de son association avec M. Alfred Maurice, maître dans l'art et en espérer qu'il sera secondé dans son industrie. 28 mars—1m

Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et du Texas.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des propositions pour le NIVELLEMENT, la CONSTRUCTION DES PONTS et l'EDIFICE de tout le chemin, de la Nouvelle Ibérie, sur le Bayou Tèche, à Orange, sur la rivière Sabine—distance de cent soixante dix-sept milles.

La voie traverse les prairies de Calcasieu, région parfaitement saine, abondant en provisions, située près des terres, d'animaux et de grains du Texas, à l'abri de l'invasion, en un mot inapprochable et l'ennemi, tout le côté du golfe.

C'est le seul lien qui manque à la Nouvelle Orléans pour le relier aux chemins de fer du Texas et ouvrir ainsi au pays entier l'une des régions les plus fertiles du continent.

La compagnie concèdera des marchés avec un ou plusieurs individus pour construire la voie en partie ou en totalité ou louera de mille à deux milles mètres.

Les paiements se feront en argent et autant d'actions qu'il est d'usage de donner pour chaque mille de travaux.

Le transport, les provisions et les vêtements pour les nègres seront fournis et ou le désire.

Il y aura environ un million et demi de yardes cubiques d'excavation et de levée et environ trente mille pieds de pont.

Les besoins de notre communauté exigent que ce chemin soit achevé le plus tôt possible et cela sera fait. Les parties intéressées s'en souviendront.

Les communications peuvent être adressées à
Col. A. M. GENTRY, Président.
ou à E. L. HERIOT, ingénieur en chef
rue de la Commune No 30,
Nouvelle Orléans

29 mars—1m

Appel aux Dames.

LA séparation des Etats du Sud avec ceux du Nord, fait de la Nouvelle-Orléans la métropole d'un vaste Empire. Son commerce est appelé à devenir l'égal de ses sœurs aînées Londres, Paris, New-York, &c. Il faut donc inaugurer l'Ere nouvelle par des innovations intelligentes. Nous ne saurions trop encourager ceux qui osent les tenter, car elles sont toujours au profit des consommateurs.

L'expérience du passé nous apprend que les maisons spéciales d'un article, offrent un avantage immense au public. Persuadé du succès d'une pareille entreprise, nous faisons un appel aux dames pour les engager à visiter le magasin que nous venons d'ouvrir et qui offrira à la vente un grand assortiment de dentelles noires, pointes, mantelets, châles, burnous, et autres articles en dentelles noires.

Ce magasin situé rue du Canal No 161, prendra le titre de:

A LA REINE DU SUD.

Voir l'annonce ci-dessous.

A LA REINE DU SUD.

Spécialité de Dentelles Noires.

Ouverture le 7 courant.

Ce magasin offrira à la vente:

1200	pointes dentelles unies de	$2 50 à 15 00
300	de Chantilly de	20 00 à 60 00
140	châles dentelles noires de	9 00 à 15 00
300	mantilles dentelle noire de	4 00 à 20 00
200	de Chantilly de	15 00 à 60 00
200	BURNOUS,	
200	TALMAS,	
200	FORMES NOUVELLES.	

Un assortiment de dentelle Chantilly, de 2 pouces à 24 pouces de largeur. 1 avril—6f

Statistique Médicale.

Enumération ci-après des résultats relatifs aux maladies chroniques et constitutionnelles, obtenus par le Dr MAILHE, rue des Remparts No 184, entre Ste Anne et Dumaine.

DANS l'espace d'environ quinze mois de résidence à la Nouvelle Orléans, ce praticien a eu successivement occasion de voir et de guérir les maladies déconcertées, comme de l'estomac, pulmonaires et du cœur, de la peau, scorbutiques, des voies urinaires, des ulcères et des fistules sans opération; des engorgements glanduleux, articulaires et osseux, des surdités, tumeurs, affections de matrice et fleurs blanches, des attaques hystériques et rhumatismales, de forme épileptique avec autres permanentes du système nerveux, des constipations des fièvres et des névralgies [illegible]

[illegible]

BLANC DE ZINC—Des fûts blanc de zinc français, à vendre par S. B. GRABAS & Co. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Succession de feu Farey Verret.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI 10 avril 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Banquiers, rue Royale,

VALSAIN, nègre créole, âgé d'environ 17 ans bon domestique de maison, ayant un mal à la jambe.

LAURENT, jeune nègre créole, âgé d'environ 15 ans, chevalier ayant une bonne tête.

Ces esclaves ont de bons sujets.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et divisés en coupons, portant hypothèque sur les dits esclaves et 8 pour cent d'intérêt jusqu'à maturité, et au cas de non paiement, huit pour cent comme dommages seulement. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout comptant.

Actes de vente par-devant A. Ducatel, notaire public. 5 avril—5

Œillets! Œillets! Œillets!

(Pour cause de déménagement.)

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MARDI huit avril 1862, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au rez 28, rue Annette, entre Moreau et Urquhart,

La plus belle collection et la plus grande variété d'œillets connus sous le nom d'ŒILLETS SUISSE BLANC, et dont l'énumération serait trop longue.

Aussi—un mobilier consistant en lits, armoires, bahuts, chaises, canapé, fusils de chasse, etc.

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT l'autorisation du major général Price, et la sanction exécutée par le gouverneur Jackson, du Missouri, et encouragé avec bonté par le général Lovell, je m'adresse aux braves de la Nouvelle-Orléans pour les inviter vivement à organiser de suite deux compagnies d'artillerie volante. J'ai ouvert, à cet effet, deux bureaux au No 151, rue du Camp en face de l'église Saint-Patrick, où les soldats pourront s'adresser pour la gratification et tous les renseignements nécessaires.

JOHN P. McMILLIN.

REFERENCES:

L'hon. Chas Derbigny, Major général Lewis,
Général Grivot, C. Roselius,
L'hon. Isaac E. Morse.

N. B.—J'ai nommé pour la HANNIBAL LIGHT ARTILLERY compagnie B, les officiers suivants:

Capitaine—Montgomery Brown,
Premier lieutenant—Alden McLellan,
Deuxième lieutenant—J. G. Maguire.

S'adresser au la rue du Camp, No 151, en face la rue Tchoupitoulas, No 40, en face du marché Sainte-Marie, pour la gratification et les renseignements.

3 avril—☞

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT été autorisé par le major général Price, et par le gouverneur Jackson, du Missouri, et encouragé par le major général Lovell, je fais appel aux hommes du général Price et l'engage avec instance les hommes courageux de la Nouvelle Orléans et d'autres qui peuvent se trouver dans cette ville, à lever et organiser deux compagnies d'artillerie volante, à cet effet, j'ai ouvert deux bureaux aux Nos 31 de Front Levee et 74, rue St Charles, où les soldats pourront s'adresser pour la prime et pour avoir tous les renseignements nécessaires.

JOHN P. McMILLIN.

Références:

Hon. Charles Derbigny, Maj Gen. Lewis,
Gén. M. Grivot, C. Roselius,
Hon Isaac E. Morse.

N. B.—J'ai nommé pour la compagnie d'Artillerie légère d'Hannibal les officiers dont les noms suivent:

Capitaine, H. M. Heron,
Premier Lieutenant—Geo. O. Benson,
Second Lieutenant—A. C. Heron,
Troisième Lieutenant—L. M. Kennett Jr
Quatrième Lieutenant—Samuel T. Palmer.

1 avril—☞

ETAT DE LA LOUISIANE.— Paroisse de St-Tammany.—Bureau du Juri de Police.—Copie conforme tirée des registres des procédures du Juri de Police dans sa séance du 15 mars.

Nous, le Juri de Police de la paroisse St-Tammany, nous engageons envers tous les voisins ainsi que d'ordinaire dans la Compagnie qui se forme actuellement dans la paroisse de St-Tammany, pour la durée de la guerre, et connue sous le nom de "St-Tammany Guards," envers les volontaires qui sont déjà partis et ceux qui pourraient partir,—à nous assembler de nouveau le lundi 17 mars, dans le but d'allouer aux familles et à ceux qui dépendent d'eux, une somme convenable vu les circonstances actuelles, et allouer vingt mille piastres ou qui en sont nécessaire.

Covington, 15 mars 1862.

(Signé) BENJ. SUTMAN,
Président du Juri de Police.
JOHN J. CRAWFORD,
A. PERRIN,
J. LESLIE,
W. ZENEST.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la paroisse, ce 15 mars 1862.

W. S. HOSMER,
Greffier du Juri de Police.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.— Paroisse de St-Tammany—Bureau du Juri de Police—Je certifie que le Juri de Police s'est réuni conformément à l'appel et a alloué la somme de $20,000 dans le but indiqué ci-dessus.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la paroisse, ce 15 mars 1862.

W. S. HOSMER,
Greffier du Juri de Police.

Bureau de la Compagnie d'assurance mutuelle des Marchands.

31 mars 1862.

AVIS est donné que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Canal, No 104, le LUNDI 7 AVRIL 1862, de dix heures du matin à une heure de l'après-midi.

31 mars—7ow Ch. LEBASSIER.

HORSIN,

CAPORAL TAMBOUR, du 6me régiment d'infanterie de ligne, a l'honneur d'informer messieurs les officiers des différentes compagnies de la Nouvelle-Orléans, qu'il se donne des leçons de caisse pour faire de bons tambours, qui battront les vrais batteries de l'ordonnance française et les marches particulières.

Il leur apprendra les batteries de l'école des tirailleurs. Toutes ces différentes batteries seront exécutées au signal de la canne.

Pour faire promptement de bons tambours, il faudrait les jeunes gens de 15 à 20 ans qui s'essaient jamais battu de la caisse. [illegible]

S'adresser rue Toulouse, au Théâtre de l'Opéra.

Savon! Savon!

Fabrique rue d'Amour, No 500,

Entre Champs-Elysées et Marigny

M. BATTIER & CO., trent en vente QUATRE CENTS CAISSES DE SAVON SUPERIEUR pour famille. On peut voir des échantillons à la fabrique, ou à la Pharmacie, coin St-Pierre et Dauphine.

Huile.

50 BARILS HUILE DE SUIF.—A vendre par A. F. COCHRAN & HALL, Rue Nlle-Levée, No 13, et rue Poêtas, No 11.

20 mars—1m

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 362, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes samedi, à 8 heures. La directrice espère que les élèves à être pensionnaires afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un service complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134.

$20 de récompense.

Parti marronne vers le 5 février dernier, mon esclave DOLLY, teint noir, âgée d'environ 45 ans taille élancée, [illegible] Une récompense de [illegible] à toute personne qui la ramènera.

JAMES LINDSEY

RHUM!

RHUM de la Louisiane, de notre fabrique, constamment en main

A vendre par
14 mars—1m
J. & J. TARDOS,
46, Vieille Levée.

Diarrhée, Dysenterie et Rhumatismes.

REMEDE infaillible pour ces maladies, dans la rue Ste-Anne, No. 117, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Soulagement instantané du croup, du mal de gorge chaleur, du rhume, du mal d'oreille, du mal de dents, des brûlures, &c. &c.

Guérison de blessures récentes, des plaies et d'ulcères alors même qu'elles proviennent de maladies secrètes.

Remède pour les hémorroïdes, la mauvaise haleine, de la toux, de la gravelle, des vers, des corps, de la fièvre au frisson, &c.

Un remède spécial pour chaque maladie.

On peut voir, dans la plupart des journaux et, au No. 117 rue Ste-Anne, des certificats de personnes guéries de ces maladies.

Heures de consultation, de 1 à 3 heures et demie P. M. Les mardis et les jeudis de 9 à 11 heures du matin.

En lisant le certificat de M. Burgundy dans les journaux, quelques personnes s'étonnent que sa fille ait été guérie du mal de gorge à la troisième application du remède qui est en vente dans la rue Ste-Anne, No. 117, je me décidai à juger par moi-même. J'achetai l'article et, après trois ou quatre applications, je fus guéri. Je recommande donc à tous ceux qui ont le mal de gorge ou le croup, de s'adresser en toute confiance dans la rue Ste-Anne, No 117, où ils trouveront un remède infaillible.

L. GINEAUD.

Nelle-Orléans, 15 juillet 1861.

13janv—1fp mois V et C.

Le comité de Salut public

ANNONCE qu'il a conclu des arrangements avec les maisons suivantes qui ont généreusement offert de vendre, pour le comité, son pain, son riz, &c., aux prix du tarif, en aussi petites quantités que les pauvres en ont besoin.

AVET & BRO., à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville.

W. A. VIOLETT & Co, Nos 49, 51, 53 et 55, Nouvelle Levée.

Riz,	par tierçon,	7 [illegible]
"	au détail,	7 [illegible]
Farine, par sac,		$7 50
Pois, par boisseau,		$1 75

Par ordre du comité d'approvisionnement,
28 mars BY LONSDALE.

GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (Lo).

FABRIQUE du fil de coton, canats et coton à calfater. Le fil de coton sera mis sur commande, en quantité simple et en numéros assortis 5 à 12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. M. LANE,
Propriétaire.

20 nov—7m

HUILE DE CHARBON

Et huile pour graisser les machines,

A vendre en gros et en détail à raison de $1.50 le gallon l'huile à graisser, et $3 l'huile de charbon, par C. ESPINOLA,

Parfumerie, 190 rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes sortes de cigares, Rue Front Levée No 27 et Rue Poydras No 26.

17 mars

Bureau du Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Alger, 24 mars 1862.

LES convois de passagers n'admettent strictement à Gretna et aux autres stations dans la paroisse de Jefferson.

Il ne sera permis à personne, dans une circonstance quelconque, de prendre passage sur le convoi de fret.

Toute personne de couleur d'une station quelconque dans la paroisse de Jefferson, pour le convoi de passagers, devra avoir un passeport du grand prévôt de son district.

A. S. [illegible], Surintendant.

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE en quantité, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 63 Canal.

A vendre, 1000 caisses de savon de [illegible]

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transféré sa manufacture de Houx dans les ateliers de M. T. C. Bayon, rue du Canal No 72, entre Camp et Magazine.

ED DUPORESSIER

POMMADES.—6 caisses pommades de diverses qualités et odeurs à vendre par
PAUL JUGE & FASSY, 48, rue de la Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Succession de feu Farey VERRET.—Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR N. VIGNIE, ENCANTEUR.

LUNDI, 7 avril 1862 à 4 heures et demie P. M., il sera vendu, à la dernière demeure du défunt, à Alger, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas:—

6 vaches, 4 génisses, 2 taureaux, 2 veaux, 20 moutons, mulets, chevaux, &c., &c. Egalement, un lot d'instruments aratoires.

Conditions—Comptant. 24 mars—8 S T

Succession de veuve J. Massone—No 18,790.

PAR CHS E. FORNALL, encanteur,

Bureau No 24, Passage de la Bourse.

IL sera vendu lundi, 7 avril 1862, à 11 heures A. M., rue des Ursulines, entre Remparts et St-Claude.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 18 mars 1862,

Les objets mobiliers suivants appartenant à la succession, savoir:

Armoires en acajou et en noyer, bois de lits et matelas, toilettes, chaises, lavabos, tables à manger, lampes, tapis, &c.

Aussi un lot d'argenterie, une montre en or, une bague en diamant et un lot de vieille batterie.

Conditions—Comptant. 24 mars—1mw 37

Marchandises sèches. Marchandises sèches.

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HOFFMAN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, LUNDI, 7 du courant, à 11 heures, dans la rue de Chartres, No 63—

Un assortiment de marchandises de fantaisie [illegible]

Conditions à la vente

VENTE SANS RESERVE.

Broderies, Toiles, Chemises et Marchandises sèches,

PAR HENRY SAMORY.

C. SAMORY, encanteur.

MARDI, huit avril, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, au Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

Une facture broderies françaises, toiles et chemises, —ET—

Un assortiment marchandises sèches et aussi

Conditions comptant. 7 av—1

Groceries, Vins, Liqueurs, Papier à imprimer, Drogues, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI 10 avril 1862, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 96, rue de la Vieille-Levée.

Une facture de vins de Bordeaux de Pinke & Co.

250 caisses "Pontet Canet," Château Léoville, Château Larose, Château Margaux, Haut Sauternes, &c. &c.

20 caisses vin du Rhin supérieur, Hochheimer, Nierensteiner, Duddesheimer, Liebfrauenmilch et Rudesheimer.

28 caisses de liqueurs supérieures importées, Chartreuse verte, jaune et blanche, liqueur du Japon, &c.

10 caisses "Sherry," Cabinet, Oloroso, Amontillado. 2 barriques United Wine Yard Proprietors, cognac 1861.

2 quarts United Wine Yard Proprietors, cognac 1860.

6 quarts cognac A. Brillante, 1862.

1 de de Seignette, "Reménis."

12 caisses cognac supérieur, "Jos Hennessy."

310 caisses savon jaune américain, importé de la Havane.

[illegible] sacs de café de la Havane, importé de la Havane.

[illegible] sacs au poivre importé de la Havane.

[illegible]

100 boîtes orleans. [illegible]

130 do rhum de la Louisiane.

6 de poudre de Habana.

100 rames papier de chasse No 1, 5, 8, 9.

12 do cacao marcaïbo.

14 caisses de papier à imprimer.

Aussi—Une facture de drogues, importée de la Havane comme suit:

Sel de soude, soufre, gomme, camphre, quinine, acide de morphine, huile de Palma Christi, gomme arabique, bleu, &c, &c.

Les catalogues avec les détails et conditions seront prêts le jour avant la vente. 7avr—6f

Sucre, mélasse et tabac en feuilles.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI 11 avril 1862, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan, au Bureau des marchands, rue Lafayette, entre les rues du Camp et Magazine,

[illegible]

Conditions—comptant.

Vente de deux magasins et maisons en briques, de très grand prix, dans la rue Baronne, dans le quartier des affaires.

PAR GARDNER SMITH & Co., encanteurs,

Bureau, rue de la Commune, No 21.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI 12 avril 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Banquiers, UN TERRAIN avec toutes les améliorations qui sont situées dans le quartier entre les rues Carondelet, Gravier et Commune [illegible]

[illegible]

L'acte de vente par-devant E. Bozon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Succession de Louis Ménère.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et des Encanteurs

LE lundi 7 avril, [illegible] de [illegible] à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Barmade, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 14 février 1862, pour compte de la succession de Louis Ménère:

Les services du nègre Théodore, âgé de 40 ans, jusqu'au 31 décembre 1867.

Conditions comptant.

Acte de vente par devant O. De Armas, not public.

HOFFMAN et MARKS,

63...... Rue de Chartres 63

AYANT ouvert un magasin d'encan général sont prêts à recevoir les marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes de dehors et aux ventes du dehors.

AVIS JUDICIAIRES

Succession de William Prie—No 2978.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Susan Marie a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration [illegible] succession de feu William Price,—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas accordé.

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
Député Greffier.

7 avril—11 16

Succession de Tous J. Abrams—No 18,822.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours [illegible] pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds sous cette répartition conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
Député Greffier.

7 avril—11 16

Succession de A. Ellinger—No 18,812.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toute autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds sous cette répartition conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. MICHOT.
Député Greffier.

3 avril—7.12

Succession de François Reibaud—No 18,383.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds sous cette répartition conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. MICHOT,
Député Greffier.

3 avril—7.12

ROLAND, MAGNIFIQUE ETALON CRÉOLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer les amateurs et propriétaires de juments, que le magnifique étalon ROLLAND (de race anglaise) sera pendant toute la saison chez lui, à Alger, près de l'Hôpital de la Marine. Il est d'une belle couleur sorèle, a une raie blanche sur la tête, le pied droit de derrière blanc, la queue et la crinière jaunâtres. Il a 15 mains de hauteur; il est complètement exempt de tout défaut.

LA GENEALOGIE—Roland est né le 28 avril 1858, il provient de l'étalon GRIS, de M. Tarou, et de la célèbre trotteuse FANNY. La mère de Fanny, Gris, par dissolution de société, a été estimée l'année dernière à $800, et le père a été vendu à trois ans, pour $1200. Le propriétaire est prêt à faire voir l'étalon Roland, sa mère Fanny, jument anglaise, sa sœur et sa fille Lisa âgée de 9 mois, une magnifique pouliche. Outre cela, le propriétaire a une magnifique savane et prend des animaux en pension.

Conditions—$10 pour la saison, payables d'avance. La nourriture pendant un mois sera gratis.

21 mars—17f PIERRE NOUGUE.

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES consignés sont prêts à remplir tout ordres qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Gasbit, No 100, rue du Canal | Bureau pour la vente des draps H. Kräling, No 26, rue de Chartres.

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché.

DEMANDE.

ON demande deux mécaniciens, deux armuriers, forgerons et finisseurs. S'adresser à
THOMAS GRISWOLD & Co.
Rue 30, entre Bourbon et Dryades

A VENDRE.

Une propriété située sur le Canal Carondelet, comprise entre les rues Prieur, Johnson et St Pierre, contenant à peu près [illegible] pieds de face. [illegible] Pour le prix, &c, s'adresser à
J. B. DENEGRE,
A la Banque des Citoyens.

14 mars

A vendre à Pascagoula,

Une jolie propriété, située à l'encoignure des rues Marigny et Urquhart, et mesurant 106 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 104 pieds et face à la rue Urquhart; maison de maître, chambres à domestiques, remises, écuries, appentis, bassin, pelouse, jardin parfaitement entretenu, &c.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

N.B.—On recevra en paiement des bons confédérés.

24 mars—1f

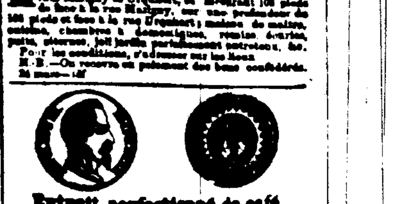

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à remplacer le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui que porte dans des paquets pour nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & BIRELEN, No 334, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, No 3, Rue Tchoul, entre Toulouse et St-Louis.

5 mars—☞